

Nanterre, le 24 février 2020

**Le Président de l'Université**

■ Appel à candidatures pour l'élection de la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la CR (Femme) – Assemblée électorale du 16 mars 2020 – (Début de mandat : à compter de la première réunion du CAC)

L'Université Paris Nanterre renouvelle la composition de ses conseils centraux et notamment celle de sa Commission de la Recherche.

La Commission de la Recherche comprend quarante membres dont quatre personnalités extérieures. Trente-six membres ont été élus et trois personnalités extérieures désignées par la Région Ile de France, l'Association des Usagers de la Défense et le CNRS. Ces trente-neuf membres seront convoqués à la Commission de la Recherche du 16 mars 2020 qui a pour objet de désigner la quatrième personnalité extérieure, désignée à titre personnel, après mise en œuvre du présent appel à candidature.

• **NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DE LA CR :**

Il est procédé à un appel à candidature pour le siège de Personnalité extérieure de la Commission de la Recherche, désignée à titre personnel.

Le choix final de la personnalité extérieure désignée à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes, appelés à nommer leurs représentants, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures de la Commission de la Recherche.

Les sexes des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes sont représentés comme suit :

un représentant, membre de l'organe délibérant, désigné par la région Ile-de-France	Homme
un représentant désigné en son sein par l'Association des usagers de la Défense	Homme
un représentant désigné par le CNRS	Femme

**Afin de respecter la parité au sein des personnalités extérieures de la Commission de la Recherche, la personnalité désignée par les membres de la Commission recherche à titre personnel devra donc être une femme.**

Le mandat des membres de la Commission de la Recherche court à compter de la première réunion du CAC. La personnalité extérieure désignée à titre personnel est élue au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Tout membre de l'assemblée électorale peut, en cas d'absence ou d'empêchement, se faire représenter par le mandataire de son choix à condition que ce dernier soit membre de l'assemblée.

• **ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE :**

La Commission de la recherche du Conseil académique est chargée, notamment

- de la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- des règles de fonctionnement des laboratoires ;
- de donner un avis sur les conventions avec les organismes de recherche ;
- d'adopter les mesures de nature à permettre aux étudiants, aux enseignants et enseignants-chercheurs de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

**Les candidatures devront être envoyées au plus tard le :**

**Lundi 09 mars 2020 à 16h00**

- Soit remises en main propre au Service des Affaires juridiques et institutionnelles (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) ;
- Soit envoyées par courrier à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail ([election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)) :

**Université Paris Nanterre - Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
(Bâtiment Grappin - Bureau B706 – 7<sup>ème</sup> étage)  
200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX**

Le dépôt des candidatures écrites est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.

**Le Président de l'Université  
M. Jean-François BALAUDÉ**



**PIÈCE JOINTE** : formulaire de candidature individuelle

## DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

**SCRUTIN du 16 MARS 2020**

Date limite de dépôt : **Lundi 09 mars 2020 à 16h00**

Ce formulaire de candidature doit être adressé dûment complété et signé,

- soit déposé directement auprès du Service des Affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Paris Nanterre ;
- soit envoyé à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail ([election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)) :

**« Elections - À l'attention de Monsieur le Président »  
Service des Affaires juridiques et institutionnelles  
(Mme DE BEARN ou M. GARCIA - bureau B705/706)  
Université Paris Nanterre  
200 avenue de la République  
92001 Nanterre Cedex**

**Pièce à joindre obligatoirement** : copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire exclusivement).

Je soussignée (NOM Prénom) : .....

Demeurant : .....

CP – Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Déclare être candidate à l'élection de la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la Commission de la Recherche (Femme)

et signer cet acte de candidature en pleine connaissance des effets de droit.

CV et/ou Lettre de candidature (*facultatifs*)

Fait le .....à.....

**Signature originale :**

**NB : Toute candidature arrivée hors délai sera considérée comme nulle et non avenue, et en tout état de cause, la régularité des documents de candidature relève exclusivement de la responsabilité des candidats.**

Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : [election@liste.parisnanterre.fr](mailto:election@liste.parisnanterre.fr)